

Conseil d'école du premier trimestre 2024-2025
Mardi 12 novembre 2024 – 15h30
en salle polyvalente

Début de la séance à 15h45

Présents : VOIR LISTE D'EMARGEMENT

Représentants de l'ERLM :

Professeurs des écoles :

Professeure d'arabe présente :

Représentants des parents d'élèves :

Excusé.e.s :

Véronique DOUTRELEAU, IEN zone Maghreb EST ; Antoine GIRAULT, Soumaya CHAABANE, Gilles BITARD, Mansour MELIAH

I- Introduction

- 1- Quorum atteint, présentation des membres du Conseil, attributions du Conseil d'Ecole.

Le conseil d'école est présidé par le directeur de l'école.

Attributions :

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaire ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de

leur participation à la vie scolaire.

- Le programme d'actions annuel du conseil école-collège ;
- Le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement ;
- Le programme d'action annuel d'éducation au développement durable.

Composition :

*** dans les écoles de moins de 15 classes**

- le directeur d'école,
- les enseignants de l'école,
- un représentant des parents d'élèves par classe. (il n'y a pas de représentant pour toutes les classes)
- siégeant avec voix consultative :
 - le chef d'établissement, ou, en cas d'empêchement, son adjoint (ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints),
 - le directeur administratif et financier, le directeur administratif adjoint ou le secrétaire général si le poste existe,
 - l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Désignation des parents d'élèves :

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.

Elections des représentants des parents d'élèves : vote électronique.

8 parents élus.

31 voix pour l'APE sur 320 électeurs.

NOM et PRENOM
SAFFRE Damien
BEN KHADHER Sana
GIRAULT Antoine
GUILBAUD Stéphane
SOUAYEH Nouredine
SASSI Majdouline
BELGACEM JEGUIRIM Imen
KACEM Saoussen

Fonctionnement :

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté à l'ouverture de la séance suivante. Il est transmis aux membres du conseil d'école et du conseil d'établissement et affiché dans les locaux de l'école pour une durée de quatre mois ainsi que sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux.

2- Désignation du secrétaire de séance et secrétaire adjoint

Secrétaire de séance : BEN SALAH Karima

Secrétaire adjoint : KACEM Saoussen

3- Approbation à l'unanimité du PV du dernier conseil d'école et de l'ordre du jour.

II- Bilan de rentrée et fonctionnement de l'école

1- Effectifs, structure pédagogique

Départ de M. Yassine SELTENE, professeur documentaliste, remplacé par M. LOUHICHI Amine, aide documentaliste sur la même quotité de travail (20h/semaine).

Départ de Mme PINSON Céline (MS/GS), remplacée par Mme CASTAN Marielle (CM1c).

Fermeture d'un CP (M. MELAIAH s'est positionné sur un poste de maternelle) et ouverture d'un CM1.

Recrutement en cours de 2 PE vacataires pour abonder le vivier et permettre les départs en stage de formation continue, prévenir les arrêts de travail.

Rentrée 2024 : 319 élèves (325 élèves en 2023/2024, 336 élèves en 2022/2023)

Les radiations effectuées sont toutes liées à des départs en France.

Les refus d'inscription que nous avons dû avancer concernent des élèves qui souhaitent être scolarisés dans les niveaux où nous étions au maximum de notre capacité d'accueil (CP, CE1, CE2).

Structure pédagogique :

	Niveaux	Effectifs	Classes
MATERNELLE	PS	11	PS/MS 11/14=25
	MS	27	MS/GSa6/19=25
	GS	38	MS/GSb 7/19=26
ELEMENTAIRE	CP	25	CP 25
	CE1	54	CE1a 27 CE1b 27
	CE2	53	CE2a 27 CE2b 26

	CM1	65	CM1a 22 CM1b 21 CM1c 22
	CM2	46	CM2a 23 CM2b 23
TOTAL		319	13 classes

2- Fonctionnement administratif : règlement intérieur, Pronote primaire

2.1- Règlement intérieur :

Modification votée lors du Conseil d'Ecole n°1 en 2023/2024

« Tout élève doit avoir une tenue vestimentaire adaptée aux activités scolaires et un traitement au cas par cas des situations, lorsqu'elles se présentent, aura lieu entre la famille et la direction. »

Cette modification a été votée à l'unanimité lors de ce Conseil d'école.

Le règlement intérieur sera adressé aux familles via PRONOTE.

2.2- Pronote primaire :

Les identifiants de connexion ont été distribués aux familles.

3. Sécurité : PPMS, exercice incendie

- Exercice incendie : réalisé le 25/09/2024
- PPMS : mise à jour effectuée, exercice le 17/10/2024 confinement chimique.
- D'autres exercices pourront être envisagées : Forte pluie, alerte intrusion...

Le plan de mise en sureté est obligatoire et nous avons une capacité de 3 000 personnes à accueillir en cas de problème. Nous disposons d'une structure de bâtiment qui facilite la surveillance avec 25 caméras (extérieurs et intérieurs) et la participation de l'autorité tunisienne.

L'exercice du 17/10/2024 confinement chimique nous a permis de constater un certain nombre de points d'amélioration : la communication avec les parents, les collègues. Le protocole pour ce type de situation devra être revu notamment lors de la CHS et CHST.

4 - Projet d'établissement :

Le projet d'établissement est en cours de finalisation, il s'est appuyé sur le projet de zone et a pris en compte la spécificité de notre établissement intégrant école primaire et collège.

❖ Les projets pédagogiques, actions en cours

Voir annexe projets 2024/2025

Annexe La grande lessive 2024

❖ le plurilinguisme : 3 langues à l'école.

Stage en immersion des collègues en 2023/2024

Maternelle : 2.5h arabe et 0.5 anglais

Elémentaire : 3h arabe (1h en co-intervention), 45 min de co-intervention anglais + 45min enseignant anglais

Projet d'ouverture Section Internationale arabe à la rentrée 2025 : continuité avec le collège à la rentrée 2026. BFI arabe proposé au LFI et à La Marsa. Nouveau parcours linguistique proposé aux élèves et à leur famille. Plaquette de présentation et calendrier sont présentés, en attente de parution au BO du MENJ en janv/fév. La procédure d'inscription en SI sera communiquée aux familles : l'accès à la Section Internationale se fera sur dossier, selon les motivations ainsi que les compétences de l'enfant en langue arabe et selon notre capacité d'accueil

Le projet d'ouverture de la SI arabe a été validé après un vote à l'unanimité par le Conseil d'Ecole.

❖ Conseil école-collège : 19/11/2024

Instance qui permet la liaison école/collège, continuité des parcours, actions pédagogiques communes, suivi des élèves.

Le conseil école-collège s'attribue donc comme objectif essentiel d'assurer **davantage de progressivité dans les apprentissages entre les deux degrés.**

❖ Évaluations nationales : CP/CE1/CE2/CM1/CM2

Evaluations repères de début d'année pour établir un diagnostic, définir des axes prioritaires de travail, proposer une aide personnalisée aux élèves (PPRE, Aide Pédagogique Complémentaire...).

❖ Dispositif pHARe : « Non au harcèlement » journée nationale le 07/11/2024. Il existe une référente établissement – Un groupe ressource et un groupe de pilotage est constitué, issu du personnel de l'établissement. L'APE a préparé et financé un forum théâtre l'année dernière sur cette thématique, suite aux très bon retours, l'APE remet en place le projet cette année, le dossier de financement étant en cours d'étude.

- ❖ **EDD : établissement labellisé.** Actions à mettre en place avec organisation planifiée, il existe une référente EDD dans l'établissement.

5-Aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Une professeure des écoles est référente EREI (enseignante référente école inclusive).

Plusieurs dispositifs sont évoqués pour la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier (EBEP) :

PPRE : le Programme Personnalisé de Réussite Educative peut être établi pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires indispensables à la fin d'un cycle ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées. Le PPRE s'adresse à des élèves ayant des difficultés nécessitant un soutien et des aménagements spécifiques, sans être reconnu en situation de handicap. Il peut également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire.

PAI : le Projet d'Accueil Individualisé concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques (exemples : asthme, allergies, intolérance alimentaire...).

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique. Il concerne les élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...) évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap et pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée. Il s'adresse aux élèves scolarisés en école primaire (maternelle ou élémentaire) ou secondaire (collège, lycée) pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

PPS : Le Projet Personnalisé de Scolarisation s'adresse aux élèves reconnus en situation de handicap. Il concerne tous les enfants dont les situations nécessitent une compensation et des aménagements sur le plan scolaire.

6-APE : actions en cours et à venir

- **Pronote** : certains parents ont fait remonter des soucis avec Pronote, bugs dans les QCM, erreurs dans les contenus, et difficulté d'accès à l'application. Les adresses mails sont à vérifier afin d'assurer l'accès à tous.
- **Garderie** : objectif atteint, 28 élèves accueillis sur une capacité maximale de 30. Les élèves et l'administration sont satisfaits de la qualité de la prestation. En cas de mauvais temps l'accueil des enfants se fera dans un espace couvert (marmothèque, salle polyvalente, salle de motricité, dojo selon disponibilité). L'introduction de temps calmes (jeux de sociétés, escape game etc.) est à l'étude afin de répondre aux besoins de tous.

Projets APE:

- *Prévention Buccodentaire
- *Photos : photo de classe et habits traditionnels
- *Bourse aux jouets en décembre au lieu du marché de Noël
- *Père Noël / bûche de Noël
- *Distribution friandises Noël/Aïd
- *Décorations Noël/Ramadan
- *Partage ta danse : l'APE et les professeurs rappellent que le spectacle est ouvert à tous, pas seulement aux parents des classes concernées.
- *bourse aux livres
- * Kermesse : l'APE se propose de prendre en charge la totalité de l'organisation de la Kermesse et invite les professeurs qui le souhaitent à se greffer au projet en fonction de leurs disponibilités.

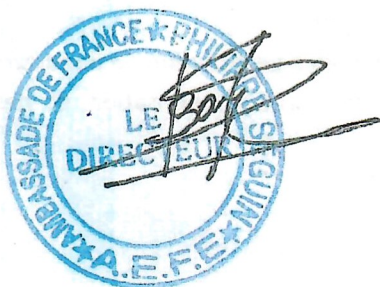
7-Point travaux

- Peintures
- Ombrières
- Climatiseurs

Ces points seront discutés lors du Conseil d'Etablissement étant donné qu'ils concernent le collège également.

Clôture de la séance à 17h22.

Le président de séance : M. BAYLE



La secrétaire : Mme BEN SALAH

La secrétaire adjointe : Mme KACEM